

profanes, & il travailla à de nouveaux *fastes*. Ce fut là comme la clef de la voûte sur laquelle appuyoit l'examen critique des auteurs qui en ont parlé avant & après *S. Eucher*; ce que *Pierre de Rivaz* a fait avec une sagacité peu commune; & pour ne laisser rien à désirer à la perfection absolue de ses preuves, il en fixa l'époque à l'an 302, qu'il prouve être en même tems celle de la persécution des Soldats & des Gaules. Plusieurs Savans de ses amis, & sur-tout le célèbre Bénédictin, *Dom Henri*, Continueur du *Gallica Christiana* (52), ont applaudi à l'heureuse maniere dont l'auteur a rétabli une harmonie parfaite entre l'Historien sacré & profane sur ce fait; chose si difficile, à son jugement, que quelque certaine qu'elle parût, les érudits commençoient à en désespérer. C'est cet Ouvrage que son fils *A. J. de Rivaz* (53), *Vicaire-Général de Dijon*, a donné au public à Paris en 1779, sous le titre : *Eclaircissemens sur le martyre de la légion Thébéenne, & sur l'époque de la persécution des Gaules, sous Dioclétien & Maximien, par P. de Rivaz*. Cet Ouvrage posthume est dédié à M. le

(52) Tome XII, p. 764, *Ecclesia Sedunensis*.

(53) In-8°, p. 1-332. Paris, chez Charles-Pierre Berton, rue S. Victor, vis-à-vis le Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. L'Ouvrage est divisé en quatre parties; la première a pour objet de prouver la réalité du martyre de la légion Thébéenne, par l'authenticité des actes que nous a laissés *S. Eucher*, Evêque de Lyon; dans la deuxième, M. de Rivaz entreprend de nous démontrer que les Ecrivains ecclésiastiques & les Historiens profanes sont d'accord sur ce point; la troisième est destinée à réfuter les objections qui ont faites ou qu'on pourroit faire contre l'histoire de ce même martyre; la quatrième offre la conciliation des *fastes* des Empereurs Dioclétien & Maximien, avec tous les anciens monumens.